

## Lettre ouverte de l'AFUTT aux décideurs de l'aménagement numérique

L'AFUTT a pour mission depuis 50 ans de défendre les intérêts des utilisateurs de produits et services de télécommunications, tant sur le secteur grand public que professionnel.

Depuis des années, l'AFUTT reçoit de très nombreuses plaintes d'utilisateurs et à ce titre appréhende bien les attentes de nos concitoyens : un haut débit partout, accessible à tous sur tout type de terminal.

Il y a urgence à agir sans attendre le déploiement incomplet d'un large réseau FttH censé répondre à tous les besoins, alors que nous savons pertinemment que les réponses apportées par cette technologie seront coûteuses et tardives pour beaucoup de nos concitoyens. Il faut tout faire pour permettre à notre Pays de quitter cette 20<sup>ième</sup> place sur 28 en matière de connectivité au classement des pays européens, et 24<sup>ième</sup> sur 28 en matière de réseau de nouvelle génération (THD).

L'immense majorité des utilisateurs est technologiquement agnostique : « la bonne technologie est celle qui répond aux besoins » : partout, à chaque instant et pour n'importe quel terminal. **La Société du Gigabit sera multi-technologies.**

L'AFUTT prend acte des propositions de l'AVICCA et se félicite de certaines, en particulier les mesures qui visent à disposer d'une plus grande visibilité et plus de transparence sur les plannings de déploiement du plan France THD. Néanmoins nous exprimons fermement des réserves sur de nombreux points :

- a) L'AFUTT rappelle que vu de l'utilisateur, l'important est la qualité du service délivré et non la technologie qui supporte ces services ;
- b) Pour l'AFUTT le développement des réseaux mobiles est prioritaire par rapport aux déploiements filaires optiques, notamment parce que les terminaux sont majoritairement mobiles, que la dynamique de croissance des usages est très forte sur le mobile, que la « killer » application du FttH est toujours attendue et que le FttH ne constitue qu'une réponse très partielle aux besoins croissants des objets intelligents ;



- c) L'AFUTT estime qu'une limitation du droit au développement d'infrastructures en zones RIPs et le rétablissement d'un monopole de fait sur la fibre optique dans ces zones seraient contraire aux attentes et aux intérêts des utilisateurs ;
- d) L'AFUTT est favorable au développement de la fibre optique sur les territoires mais s'oppose à des mesures unilatérales relatives à la suppression du cuivre qui supporte aujourd'hui des services non transportables sur les infrastructures optiques, et pourrait bénéficier de nombreuses avancées technologiques qui augmentent ses performances et son employabilité.
- e) L'AFUTT s'oppose à toute taxation qui pénaliserait le choix d'un utilisateur désireux de conserver une offre sur cuivre plutôt que de migrer sur fibre ;
- f) L'AFUTT s'inquiète de l'absence de choix d'opérateur dans les zones conventionnées, notamment pour satisfaire les besoins des entreprises, ce qui retarde l'offre urgente de services d'accès sur fibre sur ces territoires et la transformation numérique de bon nombre d'entre elles ;
- g) Le monde professionnel ne peut se satisfaire des produits grand public. Des réponses adaptées doivent être mises en œuvre pour répondre à ces attentes.

Les attentes des utilisateurs ont été insuffisamment prises en compte. L'AFUTT émet trois priorités :

- Que les cartes de couvertures publiées par les opérateurs mobiles leur soient opposables et que les collectivités locales acquièrent la maîtrise de la qualité réelle perçue par les utilisateurs à l'aide d'outils collaboratifs ;
- Que sous trois ans aucun territoire ne soit oublié pour des connexions fixe ou mobile à des débits raisonnables (10 Mb/s descendant et au moins 3 Mb/s remontant) ce qui signifie la dynamisation des solutions pluri-technologiques ;
- Que les besoins des entreprises isolées soient traités sans attendre, avec des offres et des tarifs adaptés aux différents usages.

Les solutions techniques adaptées existent mais ce ne sont pas celles priorisées depuis les années 2010 par les instances nationales. Cela doit évoluer.

La France a vécu différents grands plans : calcul, ordinateurs pour tous, câble, cloud souverains... Ils n'ont pas démontré l'efficacité d'une démarche « top down » pour agir sur des



périmètres ou la dynamique d'innovation est forte, et ou la qualité de la relation client est essentielle.

En conclusion, l'AFUTT souhaite que le nouveau plan gouvernemental prévu pour la fin 2017, adopte des dispositions à visées ambitieuses et pérennes (« future proof »), prenant en compte la diversité technologique pour être rapide et efficace et que les moyens déployés soient mieux équilibrés afin de satisfaire à la fois les besoins en services fixes et en services mobiles du grand public et des entreprises.

Enfin, que les utilisateurs qui au final sont les financeurs, soient associés aux décisions prises, ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Bernard Dupré,



Président AFUTT



*Association Française des Utilisateurs de Télécommunications*

